



BULLETIN D'ADHESION Saison 2026/2027

Association Run'Ing A conserver par l'association

L'association accueille les enfants accompagnés d'un parent ou tuteur devant également être membre **à partir de 8 ans**. A partir de 14 ans, un enfant pourra participer sans parent ou tuteur.

Pour les adhérents mineurs compléter obligatoirement le formulaire « décharge mineur » joint au bulletin d'adhésion.

Je déclare solliciter mon adhésion à l'association « Run'Ing ».

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association (PJ).

Je déclare m'engager à respecter toutes les obligations des membres de l'association qui y figurent.

Je déclare avoir été également informé des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 qui réglemente le droit de communication dans le fichier des membres de l'association des données personnelles me concernant.

J'autorise/Je n'autorise pas la publication de photos sur les différents supports de l'Association (**Rayer la mention inutile**)

Tarifs saison 2026/2027 :

- Adulte : 20 €
- Etudiant et 1^{er} enfant de moins de 18 ans : 15 €
- à partir du 2^{ème} enfant de moins de 18 ans : 10 €
-

Je soussigné(e) _____

né(e) le / ____ / ____ / ____ / à _____

Adresse complète _____

Adresse mail _____

N° portable / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / pour communication du groupe WhatsApp

Pour les adhérents mineurs merci de rajouter les coordonnées d'un parent ou tuteur :

Nom Prénom _____

Adresse complète _____

 _____  / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /

Cotisation de _____ € payée ☐ par chèque ☐ en espèces ☐ par carte

Fait à _____ le _____ Signature

Règlement Intérieur de l'Association "Run'Ing"
Annexe au formulaire d'inscription Saison 2026-2027

Article 1 : Objet et Adhésion

L'association a pour objet de promouvoir la pratique de la course à pied dans un esprit de convivialité, de partage et de respect. Son nom, "Run'Ing" sa devise : "Un pied devant l'autre", reflètent la philosophie simple et accessible que nous souhaitons incarner.

L'adhésion est ouverte à toute personne souhaitant partager les valeurs de l'association, quel que soit son niveau. Chaque membre s'engage à respecter les principes de ce règlement. La cotisation annuelle, dont le montant est fixé par le bureau, est due à l'inscription.

L'association accueille les enfants accompagnés d'un parent ou tuteur devant également être membre à partir de 8 ans. A partir de 14 ans, un enfant pourra participer sans parent ou tuteur.

L'adhésion est valable pour une saison sportive, du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. L'adhésion implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des statuts de l'association.

Article 2 : Fonctionnement de l'Association

L'association est gérée par un bureau élu lors de l'assemblée générale. Les membres s'engagent à participer activement à la vie de l'association, notamment aux entraînements et aux événements organisés.

Sécurité : Chaque membre est responsable de sa propre sécurité et de celle des autres pendant les sorties. Le respect du Code de la route est impératif.

Convivialité : Les membres s'engagent à faire preuve de bienveillance et d'entraide, en encourageant chacun, quel que soit son rythme ou ses performances.

Respect de l'environnement : Nous courons en pleine nature. Il est essentiel de respecter les sentiers et de ne laisser aucun déchet derrière nous.

Article 3 : Assurance

Chaque membre doit être titulaire d'une assurance individuelle couvrant les risques liés à la pratique de la course à pied, en compétition et à l'entraînement. L'association dispose d'une assurance souscrite auprès de l'assureur MAIF couvrant tous les événements et sortie "Run'Ing".

Article 4 : Les courses de l'association

L'événement phare de l'association est le trail annuel, dont le nom est "Le Trail des Comtes de Hanau Lichtenberg".

Il a pour but de financer les activités de l'association et de faire rayonner ses valeurs.

L'association gère également une deuxième course : l'Ingwiller Night Trail.

La participation des membres de l'association est essentielle à la réussite des événements.

Article 5 : Participation Bénévole aux événements organisés par l'association

Tous les membres sont fortement incités à participer en tant que bénévole à l'organisation des courses. Cette participation est un pilier de notre philosophie.

Les rôles possibles sont variés et s'adaptent aux disponibilités de chacun :

- Avant la course : Balisage des parcours, préparation des ravitaillements, gestion des inscriptions.
- Pendant la course : Signaleurs sur le parcours, gestion des ravitaillements, accueil des coureurs.
- Après la course : Débalisage, nettoyage du site, rangement du matériel.

Article 6 : Sanctions

Tout manquement grave au présent règlement, notamment le non-respect de la sécurité ou un comportement non conforme à l'esprit de l'association, pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du membre concerné. La décision sera prise par le bureau après avoir entendu le membre.

Toute inscription aux courses de l'association en tant que participant pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du membre concerné.

Ce règlement est conçu pour être un guide, pas une contrainte. Son but est de garantir que "Run'Ing" reste un lieu de plaisir et d'épanouissement pour tous ses membres.



Association Run'Ing

Chez Christelle GILGER

12 rue des Aubépines

67340 INGWILLER

Attestation de décharge de responsabilité pour l'intégration d'un mineur

Je soussigné(e), _____

[Nom et prénom des parents ou du tuteur légal],

Demeurant _____

[Adresse complète]

Agissant en qualité de [parent/tuteur légal] de l'enfant mineur :

*Nom et prénom de l'enfant : _____

*Date de naissance : _____

Déclare par la présente avoir pris connaissance des risques inhérents à la pratique de la course à pied et de la participation aux activités sportives organisées par l'association RUN'ING.

En conséquence, je décharge l'association RUN'ING, ses dirigeants, ses membres et ses bénévoles de toute responsabilité en cas d'accident, de blessure ou de dommage matériel survenant à mon enfant durant les entraînements, les compétitions ou tout autre événement organisé par l'association. Cette décharge couvre notamment les risques liés à la pratique sportive, aux déplacements et à la participation aux activités.

Je m'engage à fournir toute information médicale pertinente dans le respect de la dignité et l'intimité de mon enfant et autoriser l'association, en cas d'urgence, à prendre toutes les mesures nécessaires, y compris le transport vers une structure médicale adaptée.

La présente attestation est valable pour la saison sportive qui va du 01/09/2026 au 31/08/2027.

Fait à _____, le _____

Signature des parents ou du tuteur légal :

(Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)